



COMPTE RENDU DE REUNION	Du 18/10/19
Participants : Suivant feuilles de présence Animation : Dominique ALIX	

1. BILAN DES AUDITS CROISES SUR 2019	
	<p>46 entreprises participantes en janvier. 6 entreprises ont abandonné mais les participants ont souhaité continuer en tant qu'auditeur. 26 entreprises auditées. Tous les remplacements ont été assurés par des personnes ayant déjà participé au MASE Club (et donc déjà formées). Il n'y a pas eu de formations collectives supplémentaires cette année. Encore des fluctuations dans la rédaction des rapports avec des délais parfois longs.</p> <p><u>Point des audités</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Les audits en binôme sont un vrai plus- La qualité du rapport (sans surprises)- Formation collective très appréciée qui aide dans la compréhension de certains points du référentiel <p><u>Point des auditeurs</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Avantage d'être à deux pour se partager l'audit afin de voir tous les éléments du système et du chantier- Échanges transparents qui aident à contribuer à l'amélioration- Timing difficile à tenir <p><u>Point de la coordinatrice MASE CLUB</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Veiller à la cohérence entre cotation et rapport- Difficultés à séparer Piste d'amélioration et écart (voir définition dans présentation)- Globalement, très bon travail et rapports de bonne qualité.- Un point très positif est le bon esprit des participants qui aident dans l'objectif d'aider l'entreprise- La direction doit être vue lors de l'audit système (chapitre 1). Cet audit de la direction est indispensable et l'audit doit informer les auditeurs en cas de difficulté afin que les auditeurs puissent décider la conduite à tenir.- Audit complet : système + chantier- Répondre aux messages de la coordinatrice et prévenir le plus vite possible en cas de problème- Informer la coordinatrice dès que la date d'audit est calée- Rappel : C'est aux auditeurs de contacter l'audité pour fixer la date en fonction des agendas.



2.	POINT SUR LA PLANIFICATION 2019
	<p>Il reste 12 audits à réaliser avant fin d'année</p> <p>Vérifier le tableau envoyé et prévenir en cas d'erreur.</p> <p>Si vous souhaitez un audit sur janvier et février 2020, il faut prévenir dès que possible.</p> <p>Pour les bulletins de participations 2020, une double signature sera demandée : du participant et de l'employeur.</p>
3.	POINTS SENSIBLES
	<p>Préparation de l'audit :</p> <p>Les documents sont à adresser au moins 15 jours avant la date de l'audit et vérifier la bonne réception des documents.</p> <p>Bien compléter le tableau des indicateurs et ne pas communiquer que le suivi semestriel MASE sont sur 12 mois glissants (suivi arrêté à Juin ou décembre). Il faut avoir les informations à jour au moment de l'audit.</p> <p>Postes à risques et Formations renforcées (articles L 4142-2 et L 4154-2) :</p> <p>Notion de « postes » est une notion de tâches / de travaux.</p> <p>Les formations renforcées s'adressent aux personnels d'appoint : Intérimaires, CDD et les stagiaires. Elles sont à la charge de l'entreprise utilisatrice.</p> <p>Extrait de l'article L4154-2 de CdT : « [...] bénéficient d'une formation renforcée à la sécurité ainsi qu'un accueil et une information adaptés dans l'entreprises [...] ».</p> <p>Le référentiel MASE indique bien qu'il faut établir un programme de formation et définir le contenu des formations renforcées.</p> <p>Les accueils sont à renouveler pour toutes absences supérieures à 31 jours calendaires.</p>
4.	PRESENTATION DES BONNES PRATIQUES : POSTES A RISQUES / FORMATIONS RENFORCEES
	<p><u>Eurovia : Guillaume FORIN - TP</u></p> <p>Accueil sécurité sous forme de Vidéos + Test sécurité de 30 questions à tous les salariés (CDI, Intérimaires)</p> <p>Tous les nouveaux embauchés passent à l'agence pour avoir cet accueil sécurité et plusieurs personnes peuvent assurer l'accueil des nouveaux salariés</p>



Liste des postes à risques : 13 postes identifiés validés par instances du personnel et la médecine du travail

Présentation d'une vidéo pour la formation renforcée qui comprend :

- Présentation du risque,
- Témoignage d'accident
- Questionnaire final pour valider les acquis sur le poste concerné (avec plusieurs questions par poste à risque). En cas d'erreur la vidéo reboucle sur le point

Navtis : Marion BINET

Accueil assuré par la responsable QSE et/ou Chargés d'affaire. A travers l'accueil, l'entreprise s'assure des acquis de la nouvelle personne. Avec un questionnaire en fin d'accueil (10 questions) qui permet d'orienter la période de tutorat qui dure 1 ou 2 semaines.

En fonction de la mission du nouvel arrivant des fiches de « formations renforcées » sont expliquées puis remises au personnel ; elles sont en lien avec les postes à risque. La formation renforcée est valable un an.

Il y a 6 postes à risques : travail en hauteur, produits chimiques, risque électrique, espace confiné, travaux par point chaud, le bruit.

Pas d'évaluation spécifique suite à la formation renforcée

Atlantic Ingenierie : Anaïs REDON

Suite à un audit du MASE CLUB, une action forte a été menée sur ce point réglementaire.

La liste des poste à risques a été établie : 14 postes identifiés

Durant l'accueil, il y a une formation renforcée en ligne sur une plateforme en ligne « Prevenline » (outil de graphito), qui se fait par module donc personnalisable.

Selon le poste à risque il y a des outils en ligne (via prevenline) ou via pwp.

S'il y a beaucoup de personnes concernées pas le poste à risque l'outil en ligne. Pour des risques plus spécifiques, un pwp est réalisé en interne.

Un tronc commun pour tout le monde est en ligne avec vidéo + quizz sur Prevenline.

Risque routier : vidéo + quizz associé également sur Prevenline.

3 autres risques plus spécifiques (risque ionisant, fumé de soudage par exemple) un pwp est présenté Un quizz est établi aussi pour les PWP.

Cet outil permet de faire des accueils et donc des formations renforcées pour des personnes éloignées mais le suivi peut-être fastidieux pour s'assurer que tous les collaborateurs ont validés 100% des modules. Le seul bémol, l'entreprise ne peut s'assurer que les formations renforcées et à fortiori les accueils sont bien réalisés avant la prise de poste ce qui est normalement une obligation.

Les accueils ont une durée de validité de 3 ans.



5.	PARTICIPATION 2020
	<p>La participation doit être renouvelée tous les ans. Le bulletin de participation doit obligatoirement être retourné en précisant la durée et le mois envisagé. Ce bulletin de participation sera à signer par le participant et par l'employeur.</p>
6.	PROCHAINE REUNION – FORMATION COLLECTIVE
	<p>Réunion de planification : 17 Janvier 2020 → Pour tous les participants Formation collective : début Février 2020 → Pour les nouveaux participants. Les anciens participants peuvent décider aussi d'y participer. Il leur suffit d'en informer la coordinatrice.</p>